

Aménagement et Gestion du Bassin Versant du Midour et de l'Izaute

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Izaute et du Midour

Le mot du syndicat

En avril 2004, avec l'aide de la cellule d'assistance technique des rivières (CATER 32) du Conseil Général, le Syndicat a engagé une réflexion sur l'opportunité d'établir un diagnostic de l'état des berges et du lit du Midour et de l'Izaute relevant de sa compétence. Parmi les quatre propositions présentées en février 2005, le dossier a été confié au bureau d'études I.E.S. Ingénieurs Conseil.

Le rapport final de l'étude ayant été approuvé fin août 2007, le lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est actuellement en cours. Il devrait être mis à l'enquête publique courant juin 2008, sachant que cette étude, ainsi que les frais d'enquête publique DIG, peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 80 % pour l'étude et de 65 % pour les frais d'enquête publique DIG sur les montants hors taxes.

Généralités

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Izaute et du Midour a souhaité mener une étude préalable à l'aménagement du cours d'eau et de son affluent, dans le souci d'une gestion globale de l'espace rivière du Midour. Ainsi il est proposé de mettre en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du cours d'eau le Midour, et de son affluent l'Izaute, afin d'assurer une cohérence à long terme à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a permis, dans un premier temps, l'élaboration d'un état des lieux du lit et des berges des deux cours d'eau. Après concertation avec le syndicat et définitions des objectifs, différentes propositions ont été préconisées. Le but est d'assurer un bon écoulement du cours d'eau et de reconquérir la qualité de l'eau.



La ripisylve

Elle constitue l'ensemble des formations boisées situées dans les zones de contact entre les milieux terrestre et aquatique. La végétation des berges contribue au maintien de l'équilibre global de la rivière. Elle fait partie intégrante du système rivière/berges/nappe phréatique. Les rôles de la ripisylve sont multiples:

- stabilisation des berges,
- filtration des composés azotés, phosphorés et autres,
- protection contre les crues,
- facteur de biodiversité,
- abri pour la faune et la flore (tels que le vison et la cistude)
- fonction paysagère et récréative.

1

Restauration/
Entretien.....p2

Etat général de la
rivière/
Travauxp3

Les techniques...
.....p3

Une gestion
globale.....p4



L'entretien

Il s'applique à des rivières déjà restaurées et implique une notion de fréquence régulière dans le cadre d'un programme pluriannuel. Il doit simplement maintenir le cours d'eau et sa végétation dans un équilibre dynamique qui devrait avoir été atteint après des travaux de restauration.

"Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore ainsi que le bon fonctionnement des écosystème aquatiques."

(article 114, titre III, chapitre III de la loi du 02/02/1995)



2

La restauration

Elle concerne les rivières ou portions de rivière qui n'ont pas fait l'objet de programme de travaux depuis une vingtaine d'années au moins, quels que soient ces travaux. Elle consiste en des interventions sur le lit, les berges, la ripisylve et les annexes fluviales, nécessaires au bon fonctionnement physique et écologique du cours d'eau. Ainsi, la restauration s'inscrit pleinement dans l'évolution naturelle du lit et de ses berges.

Toutefois, la restauration d'un cours d'eau peut être rendue nécessaire par une absence prolongée d'entretien.



C'est face à une carence d'entretien de la part des propriétaires riverains que le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Izaute et du Midour a été créé. Douze communes ont donc décidé de s'associer afin d'assurer une gestion adaptée et pérenne du bassin versant. Les objectifs principaux du syndicat sont la restauration et l'entretien de la ripisylve dans le but de limiter la formation d'embâcles et de chablis, ainsi que la reconstitution d'une ripisylve là où les berges sont déstabilisées.

Etat général de la rivière

Le Midour et l'Izaute présentent en de nombreux secteurs des conditions d'écoulement anormalement uniformes, ce qui peut avoir des répercussions sur la faune et la flore. De plus, l'observation d'une végétation mal adaptée et non entretenue, sur certains secteurs, voire l'absence de végétation, conduit à l'érosion des berges ainsi qu'à la formation de chablis et d'embâcles, qui perturbent le bon écoulement des eaux.

Avec la présence du vison d'Europe, espèce protégée au niveau français et européen, ce site est classé Natura 2000. On note également la présence d'une autre espèce protégée, la cistude d'Europe.

Phasage des interventions

L'ensemble des travaux à effectuer a été établi par rapport à un programme pluriannuel d'une période de dix ans (2007-2016).

Les travaux de restauration seront effectués de préférence après les récoltes, c'est-à-dire, d'une façon générale, après le mois d'octobre. Les travaux d'entretien se feront dans les mêmes périodes dans le sens où les interventions seront plus ou moins identiques. Les aménagements ponctuels seront réalisés préférentiellement aux mêmes périodes que la restauration. Toutefois, en fonction des intempéries, le calendrier prévisionnel et les périodes seront susceptibles d'être modifiés. De plus, un technicien rivière assurera un appui technique auprès du syndicat ainsi qu'auprès des riverains pour une meilleure gestion du bassin versant du Midour.



...quelques techniques utilisées...

Elagage : permet d'alléger la végétation

Abattage : action préventive visant à anticiper la chute d'un arbre. Coupe sélective pour préserver la biodiversité.

Bouturage : réalisé le plus souvent à partir de section de saule.

Débroussaillage : sélection des repousses tout en maintenant la diversité des espèces et des classes d'âges. Facilite la restauration et l'entretien (épareuse ou broyeur à proscrire).

Plantation : reconstituer la ripisylve quand elle ne peut plus se reconstituer seule.

Retrait de chablis : enlèvement d'arbres morts dans le cours d'eau ou sur la berge pouvant mener à la formation d'embâcles.

Retrait d'embâcles : débitage préalable nécessaire. Utilisation d'un tracteur forestier équipé d'un treuil ou d'une grue.

Traitement des atterrissements : traiter les dépôts de sable ou de gravier qui perturbent la dynamique du cours d'eau afin de favoriser, à nouveau, la mobilisation des matériaux sans pour autant curer le cours d'eau (pelle hydraulique).

Fascine : assemblage de branches touffues capables de rejeter.

Garnissage : fixer fortement au sol un tapis (ou lit) de branches de saule pour protéger de l'érosion et soutenir le pied de berge.


Une gestion globale

Il ne faut pas perdre de vue que les travaux de restauration restent avant tout des travaux d'aménagement qui modifient les conditions naturelles de fonctionnement d'un cours d'eau. Il est donc nécessaire de prendre en considération les impacts de ces différents travaux sur l'environnement afin d'adopter des mesures pour en limiter les conséquences: assurer la bonne gestion du chantier, préconiser les interventions manuelles et les interventions en hiver, respecter les périodes de fraye, maintenir la diversité de la faune et de la flore, agir au cas par cas...

... "sensibiliser les usagers de l'eau
à une meilleure gestion du bassin versant" ...

Afin d'assurer la meilleure gestion du bassin versant, il est important de s'impliquer à tous les niveaux. Ainsi pour reconquérir la qualité de l'eau, il faudra garantir le traitement des effluents urbains, le traitement des flux agricoles ainsi que la maîtrise des apports en fertilisant (opérations de type FERTI-MIEUX, programme basé sur le volontariat insistant sur une pratique de fertilisation plus raisonnée afin d'assurer la protection de la qualité de l'eau). De même, les propriétaires devront s'engager à ne plus traiter chimiquement les berges, à laisser une bande enherbée de 5 m de large et à maintenir l'entretien des berges.

4

Réalisation : I. E. S. Ingénieurs Conseil  Site Agropole BP 342 47 931 Agen Cedex 9 tel : 05 53 77 21 45 // fax : 05 53 77 21 40
Octobre 2007



Comité de pilotage de l'étude : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Isaule et du Midour, Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt du Gers et des Landes, C.A.T.E.R (Cellules Rivière des CG 32 et 40), Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et F.D.A.A.P.P.M.A.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de l'Isaule
et du Midour
Présidente : Madame Cornelia WEEVERS
Mairie de Toujouse
32 240 Toujouse

Téléphone : 05 62 09 62 50
Télécopie : 05 62 08 89 16